



## ANNEXE 45-110A1 DOCUMENT D'OFFRE

### INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

- 1) *Fournir le présent document d'offre au portail de financement, qui doit l'afficher sur sa plateforme en ligne. Il ne doit contenir aucune information fautive ou trompeuse, c'est-à-dire de l'information de nature à induire en erreur sur un fait important ou l'omission de déclarer un fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite. Si l'information contenue dans le présent document d'offre devient inexacte ou renferme de l'information fautive ou trompeuse, il est obligatoire d'en aviser immédiatement le portail de financement, de le modifier et d'en transmettre une nouvelle version au portail de financement.*
- 2) *L'émetteur qui se prévaut de la dispense de prospectus pour financement participatif des entreprises en démarrage (article 5 de la règle) dans le territoire intéressé en vue d'un tel placement doit déposer le présent document d'offre dans ce territoire. Il est à noter que si le souscripteur des titres et l'émetteur sont situés dans des territoires différents, le placement par financement participatif est effectué dans les deux territoires, soit dans celui où se situe le siège de l'émetteur et dans celui du souscripteur.*
- 3) *Le présent document d'offre doit être déposé au plus tard le 30<sup>e</sup> jour suivant la clôture du placement.*
- 4) *Le présent document d'offre doit être rempli et attesté par une personne physique autorisée au nom de l'émetteur.*
- 5) *Rédiger le présent document d'offre de manière qu'il soit facile à lire et à comprendre, dans un langage simple, clair et précis. Éviter les termes techniques.*
- 6) *La présentation de l'information doit suivre autant que possible celle du présent formulaire. Présenter les rubriques dans l'ordre prévu ci-dessous. Les intitulés, la numérotation et l'information doivent tous apparaître tels qu'ils sont indiqués dans le présent formulaire, sans aucune modification.*

### Rubrique 1 Risques d'investissement

1.1. Inscrire la mention suivante en caractères gras :

**« Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable n'a évalué, examiné ou approuvé la qualité de ces titres ni examiné le présent document d'offre. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Le présent placement comporte des risques. ».**

1.2. Si l'émetteur fait des déclarations prospectives, inclure la mention suivante en caractères gras :

**« Il est difficile d'analyser et de confirmer objectivement les prévisions et prédictions**

**d'une entreprise en démarrage. Les déclarations prospectives ne constituent que l'opinion de l'émetteur et pourraient se révéler déraisonnables. ».**

## **Rubrique 2 Émetteur**

2.1. Fournir l'information suivante au sujet de l'émetteur :

- a) nom complet figurant dans les statuts, la convention de société en commandite ou tout autre document constitutif, selon le cas;
- b) adresse du siège;
- c) numéro de téléphone;
- d) adresse électronique;
- e) URL du site Web.

*Instructions : Le siège est le lieu où les personnes physiques qui dirigent l'émetteur, y compris le chef de la direction, ont leurs bureaux. Il peut se situer à la même adresse que l'établissement enregistré ou à une autre adresse, selon la structure juridique de l'émetteur. L'adresse du siège doit être une adresse municipale et non une boîte postale.*

2.2. Fournir les renseignements suivants sur la personne-ressource qui, chez l'émetteur, peut répondre aux questions des souscripteurs et de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable :

- a) nom complet (prénom(s) et nom de famille);
- b) poste chez l'émetteur;
- c) adresse professionnelle;
- d) numéro de téléphone professionnel;
- e) adresse électronique.

## **Rubrique 3 Activité de l'émetteur**

3.1. Décrire l'activité de l'émetteur. Fournir suffisamment de détails pour permettre aux investisseurs de comprendre clairement ce que l'émetteur fait ou entend faire.

*Instructions :*

1) *Répondre aux questions suivantes qui s'appliquent :*

- *L'émetteur est-il en train de mettre sur pied, de concevoir ou de développer un projet ou compte-t-il le faire? Vendra-t-il des produits fabriqués par des tiers ou offrira-t-il un service?*

- *Quels sont les principaux détails sur le secteur d'activité de l'émetteur et son exploitation? Qu'est-ce qui caractérise l'activité de l'émetteur et la distingue de celle des concurrents du même secteur?*

- *Quels jalons l'émetteur a-t-il déjà atteints et souhaite atteindre au cours des 2 prochaines années? Il peut s'agir, par exemple, de terminer les essais, de trouver un fabricant, d'entreprendre une campagne de publicité, de se constituer des stocks. Quel est le calendrier proposé pour l'atteinte des divers jalons?*

- *Quels sont les principaux obstacles auxquels l'émetteur pense être confronté dans l'atteinte de ses jalons?*

- *Comment les fonds tirés du présent financement contribueront-ils au développement de l'activité de l'émetteur et à l'atteinte d'un ou de plusieurs jalons?*

- *L'émetteur a-t-il conclu des contrats qui sont importants à son activité?*

- *L'émetteur a-t-il commencé à exercer des activités d'exploitation?*

- *Comment l'émetteur envisage-t-il son activité dans 3, 5 et 10 ans?*

- *Quels sont les plans et objectifs de l'émetteur pour l'avenir et comment entend-il les réaliser?*

- *Quelle expérience les gestionnaires de l'émetteur possèdent-ils en gestion d'entreprise ou dans ce secteur d'activité?*

- *L'émetteur possède-t-il des locaux d'entreprise à partir desquels il peut exercer son activité?*

- *Combien de salariés l'émetteur compte-t-il ou de combien en a-t-il besoin?*

2) *Ne faire référence à une mesure de la performance financière, de la situation financière ou des flux de trésorerie que si les conditions suivantes sont remplies : i) l'émetteur a publié des états financiers pour son dernier exercice et ii) la mesure mentionnée dans le document d'offre est un montant présenté dans les états financiers ou rapproché avec un montant qui y est présenté.*

3) *L'émetteur doit exercer d'autres activités que le repérage et l'évaluation d'actifs ou d'entreprises en vue d'investir dans une entreprise, de fusionner avec elle ou de l'acquérir, ou encore de souscrire ou d'acquérir des titres d'un ou de plusieurs autres émetteurs. S'il n'exerce*

*pas d'autres, il ne doit pas recourir au financement participatif des entreprises en démarrage pour réunir des capitaux.*

3.2. Décrire la structure juridique de l'émetteur et indiquer son territoire de constitution.

*Instructions :*

1) *Indiquer si l'émetteur est une société par actions, une société en commandite, une société en nom collectif, une association (au sens de la règle) ou autre.*

2) *Préciser la province, le territoire ou l'État de constitution de l'émetteur.*

3.3. Indiquer l'endroit où les souscripteurs peuvent obtenir les statuts, la convention de société en commandite, toute convention entre actionnaires ou tout document analogue de l'émetteur.

*Instruction : L'accès à ces documents peut être offert en ligne aux investisseurs.*

3.4. Choisir le ou les énoncés qui décrivent le mieux les activités d'exploitation de l'émetteur (cocher tous ceux qui s'appliquent) :

- .. il n'a jamais exercé d'activités d'exploitation;
- .. il est au stade de développement;
- .. il exerce actuellement des activités d'exploitation.

3.5. Indiquer si l'émetteur a des états financiers. Dans l'affirmative, inscrire la mention suivante en caractères gras :

**« Avis aux souscripteurs : si vous recevez les états financiers d'un émetteur effectuant un placement par financement participatif, vous devez savoir qu'ils n'ont pas été fournis aux autorités en valeurs mobilières ou aux agents responsables ni examinés par ces organismes. Ils ne font pas partie du présent document d'offre. Vous devriez également consulter un comptable ou un conseiller financier indépendant à propos de l'information qui y est présentée. ».**

*Instructions :*

1) *Les états financiers publiés dans le cadre du placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage doivent être établis conformément aux PCGR canadiens. Ils doivent présenter les résultats d'exploitation du dernier exercice de l'émetteur.*

2) *Tout rapport d'audit sur les états financiers délivré par un auditeur doit être inclus avec ceux-ci. Si les états financiers ne sont pas audités, l'émetteur doit les désigner comme tels.*

3.6. Préciser le nombre et le type des titres de l'émetteur qui sont en circulation à la date du présent document d'offre. Si des titres autres que les titres admissibles offerts sont en circulation, les décrire.

## Rubrique 4 Direction

4.1. Fournir dans le tableau suivant l'information demandée sur chaque fondateur, administrateur, dirigeant et personne participant au contrôle de l'émetteur :

| Nom complet, municipalité de résidence et poste chez l'émetteur | Principale fonction exercée dans les 5 dernières années | Expertise, formation et expérience pertinente pour l'activité de l'émetteur | Nombre et type de titres de l'émetteur en sa propriété | Date de souscription des titres et prix payé | Pourcentage des titres de l'émetteur détenus en date du présent document d'offre |
|---|---|---|--|--|--|
|   |   |   |  |  |  |
|   |   |   |  |  |  |
|   |   |   |  |  |  |

4.2. Indiquer le nom de la personne concernée, ainsi que des détails sur le moment, la nature et l'issue des procédures relatives à chaque personne visée à la rubrique 4.1 et à l'émetteur qui, selon le cas, s'est trouvé dans les situations suivantes :

- a) il ou elle a plaidé coupable ou a été reconnu coupable :
- i) d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire ou d'un acte criminel en vertu du Code criminel (L.R.C. 1985, ch. C-46);
  - ii) d'une infraction quasi criminelle dans un territoire du Canada ou un territoire étranger;
  - iii) d'un délit ou acte délictueux grave en vertu de la législation pénale des États-Unis d'Amérique ou de tout État ou territoire de ce pays;
  - iv) d'une infraction aux termes de la législation pénale de tout autre territoire étranger;
- b) il ou elle fait ou a fait l'objet d'une décision (d'interdiction d'opérations ou autre), d'un jugement, d'un décret, d'une sanction ou d'une pénalité administrative imposés par un organisme gouvernemental, un organisme administratif, un organisme d'autoréglementation, un tribunal civil ou un tribunal administratif du Canada ou d'un territoire étranger, ou a conclu un règlement amiable avec une telle entité, au cours des 10 dernières années relativement à ce qui suit :
- i) sa participation à une activité bancaire, en valeurs mobilières ou en assurance;
  - ii) une poursuite fondée, en totalité ou en partie, sur une affaire de fraude, de vol, de tromperie, d'information fausse ou trompeuse, de complot, d'abus de confiance, de

manquement à une obligation fiduciaire, de délit d'initié, d'opérations sur titres sans inscription à titre de courtier, de placements illégaux, d'omission de déclarer des faits ou des changements importants ou sur des allégations de conduite similaire;

c) il ou elle fait ou a fait l'objet d'une décision, d'un jugement, d'un décret, d'une sanction ou d'une pénalité administrative imposés par un comité de discipline, un ordre professionnel ou un tribunal administratif du Canada ou d'un territoire étranger au cours des 10 dernières années relativement à une faute professionnelle;

d) il ou elle fait ou a fait l'objet d'une procédure de mise en faillite ou d'insolvabilité;

e) il ou elle est administrateur, dirigeant, fondateur ou personne participant au contrôle d'une personne ou société qui fait ou a fait l'objet d'une procédure visée au paragraphe a, b, c ou d.

*Instruction : Une infraction quasi criminelle peut comprendre une infraction à la Loi de l'impôt sur le revenu (S.R.C. 1985, ch. 1 (5<sup>e</sup> suppl.)), à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.C. 2001, ch. 27) ou à la législation sur l'impôt, l'immigration, les stupéfiants, les armes à feu, le blanchiment d'argent ou les valeurs mobilières de toute province ou de tout territoire du Canada ou de tout territoire étranger.*

## **Rubrique 5 Placement par financement participatif**

5.1. Indiquer le nom du portail de financement par lequel l'émetteur effectue le placement par financement participatif. Si l'émetteur a recours à un portail de financement qui est exploité par un courtier inscrit, indiquer le nom de ce dernier.

*Instruction:Le présent document d'offre ne doit être affiché que sur un seul portail de financement.*

5.2. Indiquer tous les territoires (provinces et territoires du Canada) dans lesquels l'émetteur compte réunir des fonds et mettre le présent document d'offre à la disposition des souscripteurs.

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Alberta               | <input type="checkbox"/> Nouvelle-Écosse | <input type="checkbox"/> Terre-Neuve-et-Labrador   |
| <input type="checkbox"/> Colombie-Britannique  | <input type="checkbox"/> Nunavut         | <input type="checkbox"/> Territoires du Nord-Ouest |
| <input type="checkbox"/> Île-du-Prince-Édouard | <input type="checkbox"/> Ontario         | <input type="checkbox"/> Yukon                     |
| <input type="checkbox"/> Manitoba              | <input type="checkbox"/> Québec          |  |
| <input type="checkbox"/> Nouveau-Brunswick     | <input type="checkbox"/> Saskatchewan    |  |

5.3. Fournir l'information suivante sur le placement par financement participatif :

a) la date à laquelle l'émetteur doit avoir obtenu le montant minimum à réunir pour la clôture du placement (au plus tard le 90<sup>e</sup> jour après la première mise à la disposition du présent document d'offre sur le portail de financement);

b) le cas échéant, la date et la description de la modification apportée au présent document d'offre.

*Instruction : Aucune modification apportée au document d'offre ne doit modifier la date visée au paragraphe a.*

5.4. Indiquer le type de titres admissibles offerts.

- .. actions ordinaires;
- .. actions privilégiées non convertibles;
- .. titres convertibles en actions ordinaires;
- .. titres convertibles en actions privilégiées non convertibles;
- .. titres de créance non convertibles liés à un taux d'intérêt fixe;
- .. titres de créance non convertibles liés à un taux d'intérêt variable;
- .. parts de société en commandite;
- .. parts du capital d'une association. Préciser le type de parts (par exemple une part sociale, une part privilégiée ou une part privilégiée participante) : \_\_\_\_\_.

5.5. Les titres offerts sont assortis des droits, restrictions et conditions qui suivent :

- .. droits de vote;
- .. droits aux dividendes ou aux intérêts (décrire);
- .. droits en cas de dissolution;
- .. droits de conversion (décrire en quoi les titres sont convertibles);
- .. droits à l'égalité de traitement;
- .. droits de sortie conjointe;
- .. droits préférentiels de souscription;
- .. autres droits (décrire).

*Instruction : Cette information se trouve dans les documents constitutifs visés à la rubrique 3.3.*

5.6. Résumer brièvement toute autre restriction ou condition importante rattachée aux titres admissibles offerts, comme le droit à l'égalité de traitement ou de sortie conjointe ou le droit préférentiel de souscription.

*Instruction : Les restrictions et conditions à décrire ici figurent dans les règlements administratifs, les conventions entre actionnaires ou les conventions de société en commandite.*

5.7. Fournir l'information suivante dans un tableau :

|                          | Montant total (\$) | Nombre total de titres pouvant être émis |
|--------------------------|--------------------|--|
| Montant minimum à réunir |                    |  |
| Montant maximum à réunir |                    |  |
| Prix par titre           |                    |  |

5.8. Indiquer le montant minimum à investir par souscripteur. Si l'émetteur n'en a fixé aucun, l'indiquer.

5.9. Inscrire la mention suivante en caractères gras :

**« Note : Le montant minimum à réunir indiqué dans le présent document d'offre peut être obtenu à l'aide de fonds inconditionnellement mis à la disposition de [insérer le nom de l'émetteur] qui sont réunis sous le régime d'autres dispenses de prospectus. ».**

## Rubrique 6 Emploi des fonds

6.1. Fournir l'information suivante sur les fonds réunis précédemment par l'émetteur :

- a) le montant des fonds réunis précédemment;
- b) la façon dont l'émetteur les a réunis;
- c) si les fonds ont été réunis par l'émission de titres, la dispense de prospectus dont l'émetteur s'est prévalu pour le faire;
- d) la façon dont l'émetteur a employé ces fonds.

Si l'émetteur n'a pas réuni de fonds précédemment, l'indiquer.

6.2. Ventiler de façon détaillée dans le tableau suivant l'emploi prévu des fonds réunis dans le cadre du présent placement par financement participatif. Si une partie des fonds doit être versée directement ou indirectement à un fondateur, à un administrateur, à un dirigeant ou à une personne participant au contrôle de l'émetteur, indiquer dans une note accompagnant le tableau le nom de la personne, sa relation avec l'émetteur et le montant. Si l'émetteur appliquera plus de 10 % des fonds disponibles au remboursement d'une dette contractée au cours des 2 derniers exercices, indiquer les raisons de la dette.

| Description de l'emploi prévu des fonds, par ordre de priorité | Selon le montant minimum à réunir | Selon le montant maximum à réunir |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|
|  |                                   |                                   |
|  |                                   |                                   |
|  |                                   |                                   |



## **Rubrique 7 Placements par financement participatif effectués précédemment**

7.1. Pour chaque placement par financement participatif auquel le groupe de l'émetteur et chaque fondateur, administrateur, dirigeant et personne participant au contrôle de ce groupe ont participé au cours des 5 dernières années, fournir l'information suivante :

- a) le nom complet de l'émetteur ayant effectué le placement;
- b) le nom du portail de financement;
- c) l'issue du placement, c'est-à-dire s'il a été clos avec succès, s'il a été retiré par l'émetteur ou s'il n'a pas été clos parce qu'il n'a pas atteint le montant minimum à réunir, de même que la date de l'événement.

*Instruction : Fournir l'information sur tous les placements par financement participatif effectués précédemment auxquels le groupe de l'émetteur et chaque fondateur, administrateur, dirigeant et personne participant au contrôle de chaque membre de ce groupe ont participé, même s'ils ont été effectués par un émetteur n'étant pas membre de ce groupe.*

## **Rubrique 8 Rémunération versée au portail de financement**

8.1 Décrire toute commission, tous frais ou toute autre somme que l'émetteur s'attend à verser au portail de financement pour effectuer le présent placement par financement participatif ainsi que le montant estimatif à verser. Si une commission est versée, indiquer le pourcentage du produit brut du placement qu'elle représentera, selon les montants minimum et maximum à réunir.

## **Rubrique 9 Facteurs de risque**

9.1. Décrire, par ordre décroissant d'importance, les facteurs de risque importants pour l'émetteur qu'un investisseur raisonnable jugerait importants afin de décider de souscrire les titres offerts.

9.2. Si les titres placés sont assortis de caractéristiques de versement d'intérêts, de dividendes ou de distributions et que l'émetteur ne dispose pas des ressources financières pour effectuer de tels versements (à l'exception de celles tirées de la souscription de titres), inscrire la mention suivante en caractères gras :

**« Pour le moment, nous ne disposons pas des ressources financières pour verser [les intérêts, les dividendes ou les distributions] aux investisseurs. Rien ne garantit que nous disposerons éventuellement de telles ressources pour le faire. ».**

## **Rubrique 10 Obligations d'information**

10.1. Décrire la nature de toute information que l'émetteur entend communiquer aux souscripteurs après la clôture du placement ainsi que la fréquence de communication, et expliquer la façon dont ils peuvent obtenir de cette information.

10.2. Indiquer si l'émetteur doit transmettre à ses porteurs de titres des états financiers annuels ou une circulaire de sollicitation de procurations conformément à la législation sur les sociétés ou à ses documents constitutifs (par exemple, ses statuts ou ses règlements administratifs).

10.3. Si, au terme de recherches raisonnables, l'émetteur a connaissance d'une convention fiduciaire de vote entre certains de ses actionnaires, donner l'information suivante :

- a) le nombre d'actionnaires qui sont parties à la convention;
- b) le pourcentage d'actions comportant droit de vote visé par la convention;
- c) le nom de la personne agissant à titre de fiduciaire;
- d) le fait que le fiduciaire s'est vu accorder ou non des pouvoirs supplémentaires;
- e) le fait que la convention a une durée limitée ou non.

## **Rubrique 11 Restrictions à la revente**

11.1. Inscrire la mention suivante en caractères gras :

**« Les titres que vous souscrivez font l'objet d'une restriction à la revente. Il est possible que vous ne puissiez jamais les revendre. ».**

## **Rubrique 12 Droits du souscripteur**

12.1 Inscrire la mention suivante en caractères gras :

**« Droits d'action pour information fausse ou trompeuse**

**Si le présent document d'offre contient de l'information fausse ou trompeuse, vous pouvez opposer à [nom ou autre désignation de l'émetteur] l'un des droits suivants :**

- a) **un droit d'annulation du contrat que vous aviez conclu avec lui;**
- b) **un droit d'action en dommages-intérêts contre lui et, dans certains territoires, le droit d'action en dommages-intérêts contre d'autres personnes prévu par la loi.**

**Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, les circonstances pourraient limiter vos droits, notamment si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des titres.**

**Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux alinéas a et b, vous devez le faire dans des délais de prescription stricts.**

**Droit de résolution de deux jours :**

**Vous pouvez résoudre votre convention de souscription de titres en faisant parvenir au portail de financement un avis au plus tard à minuit le deuxième jour ouvrable après sa conclusion. Si une modification est apportée au présent document d'offre, vous pouvez résoudre votre convention en faisant parvenir un avis au portail de financement au plus tard à minuit le deuxième jour ouvrable après la réception de l'avis de modification. ».**

### **Rubrique 13 Date et attestation**

13.1. Inscrire la mention suivante en caractères gras :

**« Le présent document d'offre ne contient aucune information fausse ou trompeuse. ».**

13.2. Apposer la signature de la personne physique autorisée attestant le présent document d'offre et indiquer la date de la signature, de même que le nom et le poste de cette personne.

13.3. Si le présent document d'offre est signé électroniquement, inscrire la mention suivante en caractères gras :

**« Je reconnais signer électroniquement le présent document d'offre et conviens qu'il s'agit de l'équivalent légal de ma signature manuscrite. ».**